

# Les primes des policiers pour les JO sèment la pagaille dans la fonction publique

*Bastien Scordia*

La désormais ex-Première ministre Élisabeth Borne l'avait annoncé en novembre dernier dans une circulaire : les ministères pourraient verser des primes à leurs agents mobilisés dans le cadre de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Deux conditions avaient été posées par Matignon pour l'octroi de ces primes : cette majoration de rémunération ne serait ainsi ouverte qu'aux agents *“directement impliqués”* ou *“mobilisés”* dans la *“bonne organisation”* de l'événement et elle ne pourrait *“dans tous les cas dépasser 1 500 euros bruts”*. Autant de critères qui sont aujourd'hui dans le viseur des syndicats. Ces derniers réclament des critères pour ces primes, mais revendiquent aussi plus de justice dans leur attribution aux agents publics.

Ces organisations viennent de faire remonter leurs critiques et revendications auprès de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) lors d'un groupe de travail organisé lundi 5 février sur l'organisation du travail dans la fonction publique durant les JO de l'été prochain.

## ***“Traumatisme” de la prime Covid***

*“Les compensations pour les contraintes sont insuffisantes et pas établies de la même manière en fonction des employeurs publics, ce qui crée de l'inégalité”,* souligne ainsi la CGT. *“Renvoyer aux employeurs le soin de définir ou d'adapter leurs politiques indemnitaires laisse présager une aggravation de ce qui est déjà constatable, à savoir l'hétérogénéité et les inégalités des montants servis y compris dans des situations tout à fait comparables”,* abonde Benoit Teste, de la FSU.

*“Au final, poursuit-il, cela risque d'être du grand n'importe quoi, à l'image de ce que fut la prime Covid, si un cadrage précis n'est pas fixé.”* *“Des soucis d'équité semblables à ce qui s'est passé lors de l'attribution de la prime Covid semblent apparaître”,* ajoute la CGT. La CFDT, de son côté, confirme que les remontées du terrain *“sont marquées par le traumatisme et les injustices de la distribution de la prime Covid.”*

## ***“Compétition hors de propos”***

Les craintes syndicales sont surtout remontées quelques jours après l'annonce par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, d'une indemnisation exceptionnelle pour certains policiers qui seront mobilisés pendant les JO. Leurs primes pourront ainsi grimper [jusqu'à 1 900 euros](#), alors que la circulaire gouvernementale de novembre dernier appelait à ne pas dépasser 1 500 euros de majoration de rémunération pour les agents publics mobilisés durant l'événement sportif. A noter

aussi que certains agents des préfectures pourront aussi toucher jusqu'à 1 600 euros de primes.

*“Pourquoi 1 900 euros pour les policiers et pas pour d'autres ?”* s'interroge ainsi la CFDT Fonctions publiques. Ce syndicat le concède : *“On le sait, la sécurité sera l'un des enjeux les plus forts de l'organisation des Jeux.”* *“Mais la sécurité ne repose pas sur les seuls policiers, ajoute la CFDT. Le relèvement du plafond de la prime pour une seule catégorie d'agents suscite de très nombreuses réactions.”* L'occasion pour l'organisation syndicale d'appeler à l'élargissement de cette prime au-delà des seules forces de sécurité : aux agents des douanes et de la pénitentiaire ou encore aux personnels des armées. *“Pourquoi la mobilisation des forces de sécurité devrait-elle être mieux rémunérée que celle des autres agents publics ?”* s'interroge la CFDT.

*“Ne faisons pas de comparaisons hâtives entre les métiers, cela n'a pas de sens, c'est une compétition hors de propos”*, prévient pour sa part Stanislas Gaudon, de la CFE-CGC. À ses yeux, le principe de distribution des primes doit être le suivant : *“mêmes engagements, mêmes risques, même contraintes, alors mêmes montants de primes”*. Encore faut-il que les critères et modalités de versement des primes soient précisés.

### **La DGAFP promet des critères plus précis**

*“Nous demandons de la transparence et du dialogue social sur les critères d'attribution des primes et leur niveau, c'est une question de justice”*, indique Luc Farré, de l'Unsa. Un représentant qui, comme d'autres, insiste sur la nécessité d'une compensation financière pour les agents “directement” affectés par les JO, mais aussi pour les agents qui le sont indirectement et qui subiront un “effet rebond” sur leur charge de travail. Les syndicalistes citent notamment le cas des agents des crèches, qui ne sont certes pas directement concernés par l'organisation des Jeux, mais qui devront répondre durant l'été à une plus forte demande de garde de la part des agents mobilisés.

*“Le sujet des jeux Olympiques ne doit pas se poser seulement de manière directe, mais également de manière indirecte, affirme ainsi Pascal Kessler, de la FA-FP. La mobilisation directe de certains entraînera de potentielles mobilisations ailleurs.”*

En réponse aux interpellations syndicales, le 5 février, la DGAFP a admis que la circulaire de Matignon de novembre dernier *“n'était pas satisfaisante (...) ni assez précise sur les critères à retenir pour l'obtention de la prime JO”*, rapporte la CGT. La direction s'est ainsi engagée à fournir des critères d'attribution plus précis pour ces primes à l'occasion d'une prochaine réunion, prévue en mars. Un engagement accueilli positivement par les organisations syndicales, qui attendent de le voir traduit en actes.